



**APPEL À PROJETS POUR UN ACCOMPAGNEMENT
SUR LA CONNAISSANCE DES COMPETENCES ET RESPONSABILITES COUTUMIERES
ET UN PLAN D'ACTION SPECIFIQUE POUR SAINT-LOUIS
Cahier des charges**

1. Objet de la consultation

Connaître les réalités et légitimités coutumières sur le territoire de la province Sud, les zones d'influences territoriales, afin de favoriser la réalisation de projets, notamment économiques ou touristiques. Un focus particulier est attendu sur Saint-Louis afin de proposer un développement durable de ce secteur.

2. Contexte et objectifs généraux de la mission

La province Sud souhaite participer à la relance économique. Or, la réalisation de certains projets d'aménagement ou de construction (publics ou privés) se voit contrariée ou ralentie du fait d'un défaut de connaissance des enjeux amont à prendre en compte au regard du rôle joué par les différentes autorités coutumières.

Pour chaque zone de son territoire, la province Sud souhaite donc connaître le rôle et les processus adaptés de consultation à mettre en œuvre pour favoriser une éclosion la plus rapide des projets.

Plus spécifiquement sur Saint-Louis, où divers dispositifs sont déjà mobilisés, elle souhaite des propositions opérationnelles d'améliorations durables de la situation économique et sociale.

3. Contenu et objectifs spécifiques de la prestation

Après une phase présentant le rôle et les responsabilités de chaque autorité coutumière en province Sud, son aire d'influence, elle attend du futur prestataire qu'il :

- indique le nom des titulaires actuels des différentes charges ;
- délimite les responsabilités de chacun ainsi que les modalités de prises de décisions ;
- décrit un processus de sollicitation permettant la validation la plus rapide de projets d'aménagements ou de constructions ;
- formule une série de préconisations et d'outils d'évaluation pour le développement de la zone de Saint-Louis.

4. Livrables et délai d'exécution

Les livrables : un document cadre et des supports méthodologiques, validés par la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour faciliter la réalisation de projets en décrivant les responsabilités coutumières, les aires d'influence, les noms des titulaires des différentes charges, ainsi qu'un

diagnostic spécifique sur Saint-Louis contenant les propositions opérationnelles et les modalités de mise en œuvre opérationnelles de celle-ci ainsi que les outils d'évaluation.

Le délai d'exécution est fixé à 4 mois. Il peut être prolongé de 2 mois maximum sur demande motivée du prestataire.

5. Profil du prestataire

Le(s) prestataire(s) doit (doivent) avoir une expertise avérée dans le domaine d'intervention, à savoir :

- une connaissance approfondie du fonctionnement des instances et autorités coutumières ;
- une expertise permettant de formuler des propositions et notamment de développement pour Saint-Louis ;
- une capacité à rendre des livrables clairs et opérationnels.

6. Critères de choix des offres

Les offres seront appréciées selon la grille suivante :

- l'expertise du prestataire ;
- la qualité technique de la proposition ;
- le prix.

CRITÈRES	Répartition
Expertise du prestataire	30%
Notoriété et références	
Expérience et expertise du prestataire dans le domaine d'intervention	
Connaissances de la province Sud et de ses enjeux	
Qualité technique	40%
Pertinence de la réponse	
Clarté de la présentation : logique et réalisme de la proposition	
Capacité à répondre dans les délais impartis	
Pertinence : méthodologie de réalisation	
Prix	30%

7. Modalités de soumission

Le dossier de soumission doit comprendre :

- la fiche de candidature dûment remplie ;
- une note méthodologique détaillée décrivant l'approche, la méthode, les livrables pour la réalisation de la mission ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation ;
- les références et CV actualisés des intervenants ;
- une proposition financière détaillée.

Demande d'informations complémentaires

Toute requête ou demande d'informations complémentaires concernant cette consultation doit être adressée par mail à : presidence@province-sud.nc

Dépôt des offres

Le dossier complet accompagné de la fiche de candidature devra être adressé au cabinet de la présidence de la province Sud soit par courriel à l'adresse presidence@province-sud.nc ; soit par dépôt physique à l'accueil de l'hôtel de la province Sud sis 9 route des Artifices, Baie de la Moselle 98800 Nouméa.

Délai des offres

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 11 juin 2021 à 16h, délai de rigueur.

8. Cahier des clauses particulières de la consultation

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou ne donner qu'une suite partielle à la consultation en cas d'offres insatisfaisantes. Après analyse des offres reçues, la province Sud pourra engager une négociation avec les candidats les mieux placés afin de préciser les offres, évaluer la qualité des prestations et négocier les tarifs le cas échéant.

Propriété intellectuelle

La province Sud disposera à titre exclusif des droits d'utilisation et de diffusion des documents produits au cours de la mission (rapports, diaporamas, outils...) sur tous supports.

Clause de confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer aux tiers des faits et informations dont il aura pris connaissance pendant toute la phase d'étude. Le consultant s'engage à ne pas communiquer le résultat des études à des tiers.

Le candidat retenu signera une convention officialisant l'abandon de ses droits d'auteur.

Modalités de paiement

Le paiement de cette mission sera effectué en deux tranches selon la répartition suivante :

- 25% du montant total à la signature de la convention ;
- 25% du montant après validation par la province d'un rapport intermédiaire à mi-parcours de la prestation ;
- 50% à l'issue de la mission après contrôle de l'exécution totale de la mission.

Résiliation et différends

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.